



P.P. B-ECONOMY CH-3003 Berne

POST CH AG

Institut GIPRI
p.a. M. Guy Mettan
Clos Mallet-du-Pan 6
1208 Genève

Berne, le 13 juillet 2026

Votre dossier du 25 juin 2026

Monsieur,

Vous m'avez récemment écrit une longue missive consacrée au sort de M. Jacques Baud, assortie d'un ouvrage intitulé *Quelles voies vers la paix ?* et publié sous la direction de M. Gabriel Galice, cosignataire – avec d'autres – de votre lettre. Je vous remercie de cette prise de position et de cet appel richement documenté.

En réponse, je souligne que la Suisse n'a pas repris les sanctions européennes visant M. Jacques Baud et qu'elle ne les applique donc pas sur son territoire. Notre pays est en outre intervenu auprès de l'Union européenne afin que les garanties de procédure et la liberté d'expression soient respectées. Il suit la situation de l'intéressé par l'intermédiaire du Département fédéral des affaires étrangères.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Guy Parmelin